

6-7 EDOUARD VII, A. 1907

LE RENVOI DU JUGE EN CHEF LIVIUS PAR CARLETON<sup>1</sup>

Whitehall, 2 mars 1779.

A Son Excellente Majesté le roi.

Plaise à Votre Majesté,

Conformément aux ordres de Votre Majesté nous avons examiné l'humble mémoire de Peter Livius, *Esq.*, nommé par Votre Majesté juge en chef de la province de Québec, se plaignant d'avoir été destitué de sa charge par ordre de Sir Guy Carleton, chevalier du Bain, récemment le gouverneur de Votre Majesté pour cette province sans cause énoncée à cet égard et sans autorité pour agir de la sorte, puis demandant que Sir Guy Carleton soit maintenant requis de faire connaître les raisons de son renvoi et qu'il soit fait une enquête à cet égard.<sup>2</sup> Nous avons par conséquent, conformément à notre devoir, demandé à Sir Guy Carleton de communiquer les raisons qui l'ont induit à destituer M. Livius<sup>3</sup> et après avoir reçu en réponse qu'il avait exposé ces raisons dans l'une de ses dernières lettres<sup>4</sup> à lord Germain, l'un des principaux secrétaires d'Etat de Votre Majesté et que pour démontrer la preuve de la nécessité de cette mesure, il avait renvoyé Sa Seigneurie aux procès-verbaux du conseil Législatif lors de sa dernière session, nous avons examiné ces procès-verbaux<sup>5</sup> ainsi que la lettre dont il est fait mention par Sir Guy Carleton (dont une copie nous a été communiquée par lord Germain) puis nous avons fait part à M. Livius de ce dont il était accusé et désigné un jour pour entendre ce qu'il avait à faire valoir pour sa défense. Nous en avons informé Sir Guy Carleton pour lui permettre d'être présent et d'appuyer ses raisons à l'égard de cette destitution, mais comme ce dernier a fait entendre que sa présence ne devait pas être nécessaire puisque son accusation se trouvait dans les pièces que nous avions en main,<sup>6</sup> nous avons le jour indiqué, commencé à entendre et à considérer ce que M. Livius avait à faire valoir pour sa justification et sa défense et qu'il nous soit maintenant permis de représenter humblement à Votre Majesté:

<sup>1</sup>Archives canadiennes, Q. 18 B, p. 131. Peter Livius avait été membre du conseil dans le New-Hampshire durant quelques années avant 1775. Voir actes du Conseil, série coloniale 1766-83, p. 569. Au printemps de cette année Dartmouth le nomma juge dans le district de Montréal et juge de la cour de vice-amirauté, au grand désappointement de Carleton. Voir Q. 12, p. 119. Le 22 août 1776 Germain annonça à Carleton ce qui suit: "M. Hey préférant ne pas retourner à Québec, il a plu à Sa Majesté d'élever M. Livius à la charge de juge en chef de la province, à la place de ce dernier." Q. 12, p. 92. Le 9 juillet 1777 il prêta le serment d'office comme conseiller et membre de la cour d'appel. Procès-verbaux du Conseil privé, Québec, vol. D., p. 14. A l'ouverture de la session législative, 1778, le 23 mars, il prit son siège. A cette époque Carleton était rappelé et entretenait une inimitié amère à l'égard de Germain. Dans l'intervalle la promotion de Livius à la charge de juge en chef par l'entremise de Germain, n'était pas de nature à diminuer le ressentiment de Carleton. Tels étaient les sentiments personnels en dehors de la discussion des points constitutionnels.

<sup>2</sup>Le 9 mai Livius écrivit à Germain transmettant à ce dernier un rapport complet auquel étaient adjoints les documents exposant sa version des circonstances qui entraînaient sa destitution et Livius demandait en même temps une enquête à cet égard. Une copie de cela fut de nouveau envoyée le 9 juillet. C.O. 42, vol. 9, p. 69. Cette lettre était la copie reçue par le ministre, puis soumise au Conseil privé et par celui-ci au comité du conseil chargé des affaires des plantations.

<sup>3</sup>Archives canadiennes, Q. 18 B., p. 125.

<sup>4</sup>Voir Carleton à Germain, 25 juin 1778. B. 37, p. 191.

<sup>5</sup>Procès-verbaux du Conseil législatif, Québec, vol. D.

<sup>6</sup>Voir C.O. 42, vol. 9, p. 101.